

Nombre de Conseillers

en exercice : 15

Présents : 14

Absents : 1

Procurations : 0

COMPTE RENDU DU
CONSEIL MUNICIPAL
DU 5 JUILLET 2021

L'an deux mille vingt et un

Le Cinq Juillet

Le Conseil Municipal de la Commune de Malves en Minervois

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au Foyer communal, sous la Présidence de Monsieur Régis POMMIES, Maire.

Date de Convocation : Le 25/06/2021

PRESENTS : SABAYROU Francine, CANOVAS Alphonse, COASSIN Ottorino, GARCES Henri, DUVAL Juliette, LAMOUR Caroline, GIRARD Yves, DOUTRE Myriam, CORBEL Sandrine, MARTIN Marie Dominique, LEBRETON David, CAGNINACCI Isabelle.

ABSENTS : RAYMOND P-E. CORBEL Sandrine (pour les 10 premières minutes de la réunion).

PROCURATIONS : néant.

SECRETAIRE : Francine Sabayrou

Monsieur le Maire fait l'appel pour vérifier le quorum et constate l'absence de Mme CORBEL et Mr RAYMOND. Aucune procuration n'a été transmise.

Les membres du Conseil municipal étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, monsieur le Maire lit le compte rendu de la dernière réunion du conseil municipal (qui a été adressé par mail à chaque conseiller) et fait signer les membres présents, puis déclare la séance ouverte.

Il informe l'ensemble des membres présents que la séance est enregistrée sous la forme audio.

CHARGE DE FONCTIONNEMENT DU SERVICE ECOLE – FACTURATION AUX COMMUNES DONT LES ENFANTS FREQUENTENT LE RPI MALVES BAGNOLES VILLARZEL – ANNEE 2020.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il convient de procéder au calcul des charges de fonctionnement du service école pour une facturation auprès des communes dont les élèves sont issus, dans le cadre du Regroupement Pédagogique.

Il donne lecture de la ventilation des charges pour chaque poste de dépenses, pour un coût annuel en 2020 de 109 769 €.

Il précise que comme les années précédentes les charges comprennent les consommations d'eau, de gaz, d'électricité, de téléphone ainsi que les charges de personnels affectés au ménage, secrétariat, cantine et maternelle sur les deux sites du RPI.

Monsieur le Maire propose de facturer aux Communes le coût par enfant, en fonction des effectifs fixés en mars 2020 soient 137 enfants.

Il dépose en annexe les tableaux de l'ensemble des charges, la ventilation des enfants par commune ainsi que le coût des charges de fonctionnement des classes de Bagnoles (soit 11 172 €) fourni par la Mairie et donne le montant du coût à facturer :

- 3 246 € pour Bagnoles ,
- 18 423 € pour Villarzel Cabardés.

Monsieur le maire fait remarquer que le coût par élève, d'un montant de 801 €, a augmenté de 110 € par élève, par rapport à 2019. Augmentation qui s'explique par :

- Le cout de la mise en application des protocoles de désinfection des classes et de la cantine pendant la « crise covid »
- Par une augmentation des charges de fonctionnement des bâtiments scolaires avec les deux nouvelles classes en fonction sur l'ensemble de l'année 2020,
- Par le cout du personnel pour répondre aux contraintes sanitaires.

Le conseil municipal après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- **ACCEPTE** le principe de facturation présenté ci devant,

- **FIXE** la participation annuelle de ce service à :
 - 3 246 € pour Bagnoles,
 - 18 423 € pour Villarzel.
- **CHARGE** Monsieur le Maire des démarches administratives et budgétaires se rattachant à cette décision.

Mme Corbel prend place au sein de la réunion du conseil à 18h15.

VENTE DE MATERIEL – COMPTE RENDU DE L'OUVERTURE DES OFFRES- DEMANDE D'ACHAT D'UNE CUVE PAR MR LOUPIAC.

Monsieur le Maire rappelle aux membres présents la délibération du 27 avril 2021 par laquelle le conseil a fixé le prix de vente de divers matériel inutilisés par les services techniques afin de réaliser une procédure de vente au plus offrant.

Cette procédure s'est déroulée du 7 mai au 25 juin 2021 par affichage en mairie et sur le site internet.

Notamment un combiné LUREM C310 SI (matériel de menuisier) pour lequel une seule offre a été reçue en mairie. Mr David a fait une proposition d'achat à 650 euros.

Monsieur le Maire a par ailleurs été sollicité par Mr Loupiac pour l'achat d'une Cuve, qui a été estimée à 500 € par Mr Canovas et Mr Mérieux, compte tenu de son état.

Il demande au conseil de répondre favorablement à ces deux demandes, afin de procéder aux démarches comptables de cessions.

Le conseil municipal ouï l'exposé de son président et après avoir délibéré :

- **ACCEPTE** la vente des deux matériels à savoir : le combiné Lurem, et la cuve.
- **FIXE** le montant de la cession à :
 - 650 € pour le Combiné Lurem au bénéfice de Mr DAVID, seul acheteur ayant fait une demande.
 - 500 € pour la Cuve, contact sera pris avec Mr Loupiac
- **CHARGE** Monsieur le Maire des démarches administratives comptables et budgétaires se rattachant à cette décision.

MODALITE DE VOTE : 1 ABSTENTION 13 POUR

ADOPTION DU PACTE DE GOUVERNANCE DE CARCASSONNE AGGLO.

Monsieur le Maire dépose devant le conseil municipal le projet de pacte de gouvernance de Carcassonne Agglo.

Ce pacte a vocation à définir les relations entre l'agglo / communes et élus communautaires/ et municipaux.

Il comporte plusieurs axes :

- Les valeurs et engagements des élus municipaux et communautaires,
- Les objectifs et principes de la co construction à l'échelle du bloc communal,
- Le rôle de chacune des instances et leurs modes de fonctionnement.

Les principes fondamentaux de ce pacte sont :

- La solidarité intercommunale,
- Le service public, plaçant l'habitant et le territoire au cœur des actions et politiques publiques mises en place.
- L'intérêt communautaire et collectif,
- La complémentarité et la subsidiarité (viser à toujours rechercher le niveau pertinent pour l'action publique)
- La proximité doit être favorisée malgré une superficie du territoire de plus de 1000 km²,
- L'équité, l'égalité et l'équilibre du territoire (permettre à tous les citoyens d'avoir accès aux services sur tout le territoire,
- La confiance, transparence et communication des actions réalisées,
- La coopération et le partenariat en favorisant les démarches participatives entre les communes,
- La parité en améliorant la représentation paritaire au sein des instances de décision, de représentation et de concertation.

Le pacte détaille :

- les engagements des élus de Carcassonne Agglo avec la charte de l' élu local qui reprend les principes et leurs engagements.
- le schéma décisionnel qui vise à garantir la co construction, en identifiant le rôle de chacune des parties.

Monsieur le Maire ouvre le débat et demande que les membres présents délibèrent.

Le conseil municipal ouï l'exposé de son président et après avoir délibéré :

- **ADOPTÉ** le pacte de gouvernance ci devant présenté.
- **CHARGE** Monsieur des démarches administratives liées à ce pacte.

MODALITE DE VOTE : 3 ABSTENTIONS 11 POUR

**DECISION MODIFICATIVE N°2 sur budget investissement par virements de crédits :
Rectification pour répondre à l'obligation du plafond de 7.50 % des crédits correspondants aux dépenses réelles prévisionnelles de la section :**

- D 020 Dépenses imprévues d'investissement - 11 000 €
- D 2181 Installations générales divers + 5 000 €
- D 2188 Autres immob corporelles + 6 000 €

Accord à l'unanimité des membres présents.

POUR INFORMATION.

Offre de convention avec la Protection Civile.

Monsieur le Maire donne lecture du projet de convention avec l'association « Protection Civile de l'Aude ». Il évoque le coût d'une telle convention qui est de 1€ par habitant soit 875 € à la charge de la Commune.

Il énumère les articles et notamment :

- l'article 11 sur l'exclusivité de l'association en cas de mise en place de service de sécurité pour des activités sportives, ludiques et culturelles ou en cas de mise en place de formation.
- l'article 5 qui prévoit qu'en cas de réquisition du Préfet pour une autre commune, l'association ne pourra intervenir sur Malves.

Mr le Maire et d'autres conseillers soulignent qu'il existe une association à vocation identique sur la Commune, à savoir l'UMPS et que la commune a tout intérêt à faire appel à cette association locale. Un débat s'engage et Mr le Maire rappelle que cette offre fait l'objet d'une simple information.

Compte rendu de l'enquête publique « renforcement du réseau pluvial »

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'à la suite de l'enquête publique relatif à la DIG concernant les travaux d'aménagements hydrauliques pour la gestion des eaux pluviales sur les secteurs « las Peyreros » et avenue des Pyrénées s'est déroulée du 5 mai au 4 juin 2021.

Le commissaire enquêteur a rendu son rapport qui est consultable en mairie ou sur le site de la Préfecture.

Il donne lecture des conclusions du Commissaire enquêteur qui estime que « ce projet DIG est cohérent, que la gêne occasionnée par les travaux prévus sera largement compensée par les avantages lié à la protection qu'assureront les aménagements proposés et qu'il s'inscrit dans l'intérêt général et le bien-être de la population, tout en répondant aux exigences dues à la protection de l'environnement ».

Monsieur le Maire donne le calendrier de la suite de ce dossier avec début septembre l'avis du Préfet et début des travaux octobre 2021.

Mr le Maire informe qu'il a été demandé au Cabinet Gaxiey, en charge du suivi du chantier des travaux, de faire respecter les diverses demandes des riverains, émises lors de l'enquête auprès du Commissaire enquêteur et confirme, suite à l'intervention de Mme Lamour que, lors du suivi du chantier des travaux il sera demandé à l'Entreprise de tout faire pour réduire la gêne occasionnée par ces travaux.

Compte rendu de présentation du projet de résidence intergénérationnelle sur les deux hectares jouxtant le parc.

Mr le Maire fait un compte rendu de la réunion du 21 juin au cours de laquelle Alogea, organisme HLM, a présenté le projet de résidences intergénérationnelles sur les deux hectares jouxtant le parc du Château, et qui concerne la création de :

- 10 habitations seniors
- 6 habitations en location
- 2 habitations en accessions
- Et en option une salle commune.

Lors de cette présentation une discussion entre les élus et le bailleur a porté sur les différentes options possibles entre plus ou moins de locatifs ou d'accessions.

C'est un programme dont l'emprise au sol serait de 5 700 m² sur un terrain qui en fait 20 000 m² ; sur lequel le chemin de ronde avec sa végétation seraient conservés. Le bailleur prendrait en charge la création de voirie et des réseaux.

Il est nécessaire pour le bailleur de connaître la position de l'équipe municipale sur le programme afin de se projeter sur le financement de l'opération.

Mr le Maire propose de travailler sur ce que la municipalité souhaite voir se réaliser sur ce terrain et faire un choix sur le contenu du programme.

Plusieurs élus demandent que soit consultée la population afin de respecter l'engagement de l'équipe municipale. Monsieur le Maire indique que la population sera consultée sur l'ensemble du projet.

Il est question de la consultation de plusieurs bailleurs sociaux et des documents liés à cette consultation. Il est indiqué aux membres présents que ces documents sont disponibles en Mairie.

Il est évoqué la présence d'un puits, ouvrage remarquable, sur ce terrain. La découverte de cet ouvrage en sous-sol a fait l'objet d'un courrier auprès de l'UDAP pour connaître la procédure pour des investigations.

Un débat s'engage sur cette découverte et sa prise en compte dans le projet de la résidence.

Il est reproché à Mr le Maire le manque de communication sur cette découverte. Ce dernier indique que la période était particulièrement chargée en réunions et qu'il avait manqué de temps pour faire une information au conseil.

Il est évoqué la nécessité d'une expertise de l'ouvrage avant d'envisager une opération sur le terrain.

La clôture de l'accès au puits et sa mise en sécurité par la pose de verrous fait l'objet d'une discussion.

Mr le Maire rappelle que c'est un terrain du domaine privé communal et qu'il lui incombe en terme de responsabilité de protéger l'accès d'intrusion ultérieure et d'un potentiel danger.

Convention d'utilité sociale (résidence Michel Bernard).

Un courrier a été adressé par le bailleur Alogea pour informer la commune de la mise en vente d'une partie du parc locatif du lotissement « Michel Bernard » dans les prochains mois.

La séance est levée à 19h15.

Les conseillers présents

SABAYROU

CANOVAS

COASSIN

LE MAIRE
R.POMMES



GARCES

DUVAL

LAMOUR

MERIEUX

GIRARD

DOUTRE

~~RAYMOND~~

CORBEL

MARTIN

LEBRETON

CAGNINACCI